



## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CONDRIEU**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Condrieu à partir du lundi 23 septembre jusqu'au 07 octobre inclus, soit quinze jours.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objet :

- la création d'un emplacement réservé dans la zone Ns du secteur de la Bachasse afin de pouvoir déplacer le terrain de sport,
- la rectification de l'incohérence dans le règlement de l'article Ua-7,
- la rectification d'un paragraphe incohérent dans le règlement de l'article 11.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation.

Monsieur Jean-Pierre REVOL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier ; celui-ci sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Condrieu à l'adresse <https://www.condrieu.fr/#5>. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique situé au siège de Vienne Condrieu Agglomération (service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE). Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Condrieu (8 rue de la Mairie), et au siège de Vienne Condrieu Agglomération, à l'adresse susvisée.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Condrieu, à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Condrieu, 8 rue de la Mairie, BP 84, 69714 CONDRIEU cedex ; et le cas échéant à l'adresse de messagerie électronique suivante : [modif.plu.condrieu@gmail.com](mailto:modif.plu.condrieu@gmail.com). Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Condrieu (8 rue de la Mairie, à Condrieu), pour recevoir ses observations écrites et orales lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 23 septembre 2019, de 9h à 11h30**
- **Le lundi 07 octobre 2019, de 14h30 à 17h.**

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de Condrieu et à Vienne Condrieu Agglomération.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à la mairie de Condrieu ou encore à Vienne Condrieu Agglomération, au 04 74 78 32 10.